

**Objet : MP Vêtement de travail et équipement de protection individuelle -  
Avenant de prolongation**

N° : VA\_DEC2020\_458  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette  
qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**décidons**

De conclure un avenant de prolongation avec les sociétés suivantes :

Lot 1 – Vêtements de travail

- PROTEC NORD domiciliée à FRETIN (59273)
- GEDIVEPRO domiciliée à MONTLUCON (03100)

Lot 2 – Blouses

- CREATION CANTIN domiciliée à LAMBALLE (22400)
- PROTEC NORD domiciliée à FRETIN (59273)
- FIPROTEC domiciliée à LOOS (59120)

Lot 3 – Vêtements froid – Tee-shirts – Polo

- PROTEC NORD domiciliée à FRETIN (59273)
- NOYER SAFIA domiciliée à VENDIN LE VIEIL (62881)

Lot 4 – Chaussures de sécurité

- PROTEC NORD domiciliée à FRETIN (59273)
- PLB domiciliée à ISSOUDUN (36100)

Lot 5 – Chaussures de travail

- PLB domiciliée à ISSOUDUN (36100)
- PROTEC NORD domiciliée à FRETIN (59273)

Lot 6 – Uniformes Police municipal/ASVP

- SENTINEL domiciliée à GENNEVILLIERS (92622)
- RIVOLIER domiciliée à SAINT JUST SAINT RAMBERT (42170)

Lot 7 – Vêtements de haute visibilité

- GEDIVEPRO domiciliée à MONTLUCON (03100)

Lot 8 – Accessoires et EPI

- PLB domiciliée à ISSOUDUN (36100)
- PROTEC NORD domiciliée à FRETIN (59273)
- NOYER SAFIA domiciliée à VENDIN LE VIEIL (62881)

Lot 9 – Tenues d'accueil

- L'ASCENSEUR domiciliée à MERVILLE (59660)

Lot 10 – Tenues des animateurs sportifs

- POKEE SPORT domiciliée à MONTLUCON (03100)

L'accord-cadre dont la désignation précède est modifié afin de permettre l'organisation de la procédure de mise en concurrence, celle-ci ayant été retardée par la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

L'accord-cadre prenant fin au 31 Décembre, sa durée est prorogée de 6 semaines supplémentaires, soit jusqu'au 12 Février 2021.

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le mardi 15 décembre 2020

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-177817-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mercredi 16 décembre 2020